

## Action culturelle

La culture est un bien commun et l'accès de chacun à la culture est un droit universel à défendre et à promouvoir. L'action départementale, en référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la notion de droits culturels favorise l'éducation artistique et culturelle ainsi que l'accès aux biens culturels et aux enseignements artistiques tout au long de la vie.

Le Département est le chef de file des solidarités, humaines et territoriales. À ce titre, il s'emploie à rendre accessible au plus grand nombre et sur l'ensemble des bassins de vie, une offre culturelle et artistique de qualité en portant une attention particulière aux publics éloignés de l'offre et des pratiques. Les aides pour favoriser une répartition équitable en structures de création, d'enseignement et de diffusion culturelle et artistique contribuent à ces objectifs tout comme le soutien aux manifestations culturelles. Soutenir les artistes favorise leur enracinement dans les territoires et contribue de ce fait à la qualité de vie des populations et à un développement humain durable.

### Enseignements artistiques

Depuis de nombreuses années, le Département de Saône-et-Loire mène une politique volontariste en direction des structures d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre). Il souhaite contribuer à la démocratisation des pratiques culturelles en consolidant la rénovation d'enseignements artistiques de qualité.

Les activités d'enseignement artistique, d'éveil ou de pratique sont fondamentales pour l'épanouissement de chaque individu. Elles favorisent les facultés mentales, sensorielles, développent l'imaginaire et la cohésion.

Les établissements d'enseignement artistique sont le lieu de cet apprentissage. Ils participent au projet culturel d'un territoire. Le Département est attentif à leur capacité à :

- s'inscrire dans un projet global d'animation de la vie culturelle de son aire de rayonnement, en tant que lieu culturel de proximité : animation du territoire, actions en direction des pratiques amateurs, partenariats avec l'Éducation nationale,
- instaurer des barèmes de tarifications non dissuasifs permettant l'accès le plus large possible à toutes les populations concernées, y compris les plus défavorisées et les plus éloignées,
- s'ouvrir à d'autres publics et à d'autres esthétiques,
- s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique.

Il porte une attention particulière à l'enseignement de la danse, à l'école ou dans les structures d'enseignement spécialisé. Activité artistique mettant en jeu le corps, la pratique de la danse nécessite un encadrement par des personnes qualifiées, professeurs de danse diplômés d'État ou danseurs professionnels, notamment pour la danse classique, jazz, et contemporaine.

[Lire plus de publications sur Calaméo](#) 

**Les établissements soutenus par le Département**



## Soutien aux structures culturelles

Le Département apporte son soutien à trente structures culturelles qui offrent au public une palette riche et diversifiée de propositions artistiques.

**Trente structures soutenues**



## Soutien aux manifestations

La Saône-et-Loire est riche de nombreuses manifestations culturelles d'une grande diversité. D'ampleur nationale comme Chalon dans la rue, ou moindre mais fertile en innovation comme « En mai, Pépète lumière fait ce qui lui plaît », ces manifestations rythment le calendrier du département. S'appuyant très largement sur le bénévolat, elles démontrent la force mobilisatrice de la culture. Chaque année, le Département apporte son soutien à une soixantaine d'entre elles.

**Tout dépôt de dossier de demande d'aide doit être précédé d'un échange direct avec la Mact (Mission de l'action culturelle des territoires).**

**Contact :** [mact@saoneetloire71.fr](mailto:mact@saoneetloire71.fr)

# Aide à la création

Le Département apporte son soutien aux démarches de création initiées par des artistes professionnels et non professionnels dans les champs du théâtre, de la musique, de la danse, du cirque et de la réalisation cinématographique.



Département  
de Saône-et-Loire